

Circulaire de l'UNVFVT nº1/2014: Appel à projets pour 2015

Le Secrétariat a le plaisir de vous informer que le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture acceptera **entre le 15 janvier et le 1er mars 2014** les demandes de financement pour des subventions qui seront utilisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015. **Toutes demandes de financement reçues après la date limite ne seront pas prises en compte.**

Les subventions seront octroyées aux organisations fournissant des services aux victimes de la torture. Cette assistance peut être médicale, psychologique, juridique ou sociale. Les demandes provenant de toutes les régions du monde seront acceptées. Toutes les demandes de financement devront être soumises en anglais, français ou espagnol, mais les instructions quant à la soumission de demandes de subvention en russe peuvent être fournies par le secrétariat.

Veuillez noter que seules les demandes de financement conformes aux Lignes directrices du Fonds seront examinées. Il est vivement conseillé aux organisations de consulter ces Lignes directrices avant de soumettre leur nouvelle demande et qui sont disponible sur la page internet du Fonds: (http://www.ohchr.org/EN/Issues/Torture/UNVFT/Pages/WhattheFundis.aspx)

Les demandes devront être déposées et soumises par le biais du Système de subventions en ligne accessible à travers le site Internet général du Fonds :
http://www.ohchr.org/EN/Issues/Torture/UNVFT/Pages/Onlineapplicationsystem.aspx.

Un manuel d'utilisateur est disponible sur le site Internet du Système de subventions en ligne pour aider à l'utilisation de cet outil et préparer la demande de subvention. Pour communiquer des problèmes techniques ou pour demander de l'aide lors la préparation de la demande, veuillez envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : grantstechsupport@ohchr.org

Votre attention est attirée sur ce qui suit:

Le formulaire de demande a été amélioré par rapport aux années précédentes. La nouvelle application vise à mieux comprendre la méthodologie et l'impact du projet, le processus d'admission et de sortie des victimes et des groupes cibles assistés. Veuillez noter que la fonction « copie automatique » des demandes antérieures ne sera plus possible. Les candidats sont priés d'allouer suffisamment de temps pour remplir la demande avant l'expiration du délai.

A compter de 2015, le portefeuille du Fonds sera restructuré en vue de réduire le nombre de subventions accordées par année et d'augmenter le montant moyen de la subvention. Les projets seront donc examinés d'une manière concurrentielle, en prenant en compte notamment le mérite de la proposition, les besoins et le nombre d'années de soutien continu par le Fonds.

Pour les organisations ayant reçu une subvention du Fonds pour 2013

- Les rapports narratif et financier sur les subventions utilisées en 2013 devront être préparés et soumis par le biais du système de subventions en ligne qui sera mis à la disposition des usagers entre **le 15 janvier et le 1er mars 2014**.

- **Veuillez noter que les nouvelles demandes de financement provenant des organisations n'ayant pas fourni l'ensemble des rapports dus ne seront pas prises en compte.**

Le Secrétariat du Fonds
unvfvt@ohchr.org